

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Louin, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 20 septembre 2023

23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Sébastien FAURE, Frédérique DAMBRINE (arrivée à 18h30), Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER,

Huguette ROUSSEAU a été élue secrétaire de séance

=====

DECHETS

**SPL UNITRI - Demande de garantie d'emprunt auprès
de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes**

- **VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 11/12/2018 approuvant l'entrée au capital de la SPL UniTri
- **Considérant** le projet de centre de tri porté par la SPL UNITRI
- **Considérant** que la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet est sollicitée par la SPL UniTri pour garantir les prêts que cette société a souscrit auprès de **La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes**, dans le cadre de la construction du centre de tri interrégional UniTri, ZAE La Croisée - LOUBLANDE - 79700 MAULEON, au titre de l'accord de prêt conclu en date du **17/08/2023**, ci-annexé, d'un montant maximum de **8 250 000€**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'accorder** en faveur de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, ainsi qu'à ses successeurs en droits et notamment, sans limitation, tout cessionnaire de la créance

détenue par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes à l'encontre de la SPL UniTri au titre du Contrat de Prêt, son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion et de division en garantie du remboursement par la SPL UniTri, de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires dues au titre du Contrat de Prêt, et au pro rata du capital détenu par La CCAVT au sein de la SPL UniTri, **soit 0,74 %** (le Cautionnement), comme ci-annexé

- **de valider :**

- o le Contrat de Prêt annexé à la présente délibération dont les principales caractéristiques sont précisées à l'article 3.
- o le cautionnement en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie.
- o la nature et l'étendue de l'engagement de caution tel que décrit à la présente
- o le risque de non-remboursement du Prêt par la SPL UniTri et des conséquences susceptibles d'en résulter sur la situation financière.
- o Les principales caractéristiques du Prêt consentie par La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes à la SPL UniTri et garanti par La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet sont les suivantes :

Prêt 3

Montant :	4 000 000 €
Durée :	20 ans
Indexation :	Livret A + 0,6%
Frais de dossier :	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3%.
Montant principal de la garantie	14 800 €

Prêt 4

Montant :	4 250 000 €
Durée :	8 ANS
Indexation :	E3M+0.8% avec instrument de couverture de taux réalisé auprès de la CEBPL
Frais de dossier :	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3%.
Montant principal de la garantie	15 725 €

- **d'accorder** la garantie pour la durée totale du Prêt, jusqu'au complet remboursement de toutes sommes dues au titre de celui-ci et de s'engager jusqu'au remboursement intégral de toutes sommes dues au titre du Prêt à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- **d'autoriser** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

AR-Préfecture

079-200041416-20231010-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2023

Publication le : 10-10-2023

Fait et délit
Et ont signé

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

PROPOSITION COMMERCIALE

UNITRI

**Accord financement construction centre de tri
interregional**

Notre proposition du 18/07/2023

Objet : Accord financement construction centre de tri interregional

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les éléments de notre proposition.

Nous vous laissons en prendre connaissance et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Cette proposition est valable jusqu'au 17/08/2023.

Au-delà de cette date, une actualisation sera nécessaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations.

Financement - Crédit Moyen Long Terme

Objet du financement	Construction d'un centre de tri interregional
Emprunteur	SPL UNITRI
Nature du financement	Prêt moyen long terme
Montant du projet	37 600 000 €
Montant financé	4 000 000 €
Durée (en mois)	240
Nature du taux	variable
Indice de référence	Livret A
Marge	0,60 %
Taux résultant à ce jour	3,60 %
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement linéaire à échéances dégressives
Durée du préfinancement (en mois)	24
Frais de dossier - commissions	0,10% du montant emprunté (soit 4000€)
Garantie(s)	Caution à hauteur de 50 % par les 13 actionnaires publics de SPL UNITRI
Indemnité de remboursement anticipé	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3 %
Conditions préalables au versement des fonds	- Obtenir l'ensemble des documents signés : Le Marché, Le contrat d'exploitation - Obtenir les accords Sté Générale et CEBPL - Obtenir la subvention FEDER avant le déblocage
Classification Charte de bonne conduite	1A
Précision sur type d'amortissement	En fonction du type d'amortissement du capital retenu au contrat, l'application d'un taux révisable implique nécessairement que les échéances du crédit soient déterminées au regard des variations du taux d'intérêt du prêt concerné
Modalités de versement des fonds	En une ou plusieurs fois , le premier versement doit intervenir dans les 3 mois de l'édition du contrat de prêt

Lien vers indice Euribor	https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires
Précision sur les échéances	Les échéances sont déterminées et fonction de variations du taux d'intérêt révisé lors de chaque échéance avec une application à compter de l'échéance suivante

*La souscription de ce produit est conditionnée à l'étude et à la validation par notre établissement.
Pour tout produit d'assurance proposé, merci de consulter l'Ipid – Document d'information sur le produit d'assurance - en suivant le lien ci-après : <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reglementation/la-reglementation-directive-sur-la-distribution-dassurances-dda-le-dipa/>*

Pour l'établissement :



Anthony PINSARD
Directeur Centre d'Affaires Grands
Comptes Institutionnels
06.07.79.44.40

Cette proposition est réalisée à partir des informations que vous nous avez communiquées. Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition, selon sa nature, pourra être adaptée en fonction des documents et justificatifs remis et susceptibles d'être demandés par notre établissement.

Elle ne s'apparente ni à un accord de principe ni à un contrat qui, le cas échéant, devra être formalisé par un acte séparé.

L'inexactitude ou la modification des éléments fournis entraînera une nouvelle étude.

Notre proposition est valable jusqu'au 17/08/2023. Passé ce délai, elle deviendra caduque de plein droit.

Notre établissement se réserve la possibilité d'émettre une nouvelle proposition en considération des nouvelles conditions du marché et/ou de l'actualisation de votre situation.

Vous trouverez ci-joint à la présente nos conditions tarifaires en vigueur correspondant à la proposition. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous.

RGPD - Protection des données personnelles :

Dans le cadre de notre relation, la Caisse d'Épargne recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/aquitaine-poitou-charentes/mentions-legales> ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

La Caisse d'Épargne communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

PROPOSITION COMMERCIALE

UNITRI

**Accord financement construction centre de tri
interregional**

Notre proposition du 18/07/2023

Objet : Accord financement construction centre de tri interregional

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les éléments de notre proposition.

Nous vous laissons en prendre connaissance et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Cette proposition est valable jusqu'au 17/08/2023.

Au-delà de cette date, une actualisation sera nécessaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations.

Financement - Crédit Moyen Long Terme

Objet du financement	Accord financement construction centre de tri interregional
Emprunteur	SPL UNITRI
Nature du financement	Prêt moyen long terme
Montant du projet	37 600 000 €
Montant financé	4 250 000 €
Durée (en mois)	96
Nature du taux	variable
Indice de référence	Euribor 3 mois (flooré à zéro)
Marge	0,80 %
Taux résultant à ce jour	4,46 %
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement linéaire à échéances dégressives
Durée du préfinancement (en mois)	24
Frais de dossier - commissions	0,10% du capital emprunté soit 4250 €
Garantie(s)	Caution à hauteur de 50 % par les 13 actionnaires publics de SPL UNITRI
Indemnité de remboursement anticipé	Remboursement possible par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3 %
Conditions préalables au versement des fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir l'ensemble des documents signés : Le Marché, Le contrat d'exploitation - Obtenir les accords Sté Générale et CEBPL - Obtenir la subvention FEDER avant le déblocage
Classification Charte de bonne conduite	1A
Précision sur type d'amortissement	En fonction du type d'amortissement du capital retenu au contrat, l'application d'un taux révisable implique nécessairement que les échéances du crédit soient déterminées au regard des variations du taux d'intérêt du prêt concerné
Modalités de versement des fonds	En une ou plusieurs fois , le premier versement doit intervenir dans les 3 mois de l'édition du contrat de prêt

Lien vers indice Euribor <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires>

Précision sur les échéances Les échéances sont déterminées et fonction de variations du taux d'intérêt révisé lors de chaque échéance avec une application à compter de l'échéance suivante

A noter :

*Indice Euribor 3 valeur au 12/07/2023 : 3,657
Dans l'hypothèse où l'Euribor de référence serait inférieur à zéro, l'Euribor de référence sera alors réputé égal à zéro
Pas d'option de passage à taux fixe

*La souscription de ce produit est conditionnée à l'étude et à la validation par notre établissement.
Pour tout produit d'assurance proposé, merci de consulter l'Ipip – Document d'information sur le produit d'assurance - en suivant le lien ci-après : <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reglementation/la-reglementation-directive-sur-la-distribution-dassurances-dda-le-dipa/>*

Pour l'établissement :



Anthony PINSARD
Directeur Centre d'Affaires Grands
Comptes Institutionnels
06.07.79.44.40

Cette proposition est réalisée à partir des informations que vous nous avez communiquées. Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition, selon sa nature, pourra être adaptée en fonction des documents et justificatifs remis et susceptibles d'être demandés par notre établissement.

Elle ne s'apparente ni à un accord de principe ni à un contrat qui, le cas échéant, devra être formalisé par un acte séparé.

L'inexactitude ou la modification des éléments fournis entraînera une nouvelle étude.

Notre proposition est valable jusqu'au 17/08/2023. Passé ce délai, elle deviendra caduque de plein droit.

Notre établissement se réserve la possibilité d'émettre une nouvelle proposition en considération des nouvelles conditions du marché et/ou de l'actualisation de votre situation.

Vous trouverez ci-joint à la présente nos conditions tarifaires en vigueur correspondant à la proposition. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous.

RGPD - Protection des données personnelles :

Dans le cadre de notre relation, la Caisse d'Épargne recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/aquitaine-poitou-charentes/mentions-legales> ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

La Caisse d'Épargne communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

AR-Préfecture

079-200041416-20231010-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2023

Publication le : 10-10-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 17/08/2023

5

